

Face aux prix de l'énergie, les entreprises réagissent surtout en augmentant leurs prix de vente, tout en envisageant aussi des investissements pour réduire leur facture énergétique

Dans un contexte qui reste marqué par une facture énergétique élevée, les entreprises industrielles interrogées dans les enquêtes de conjoncture continuent de privilégier en février d'augmenter leurs prix de vente mais aussi d'engager des investissements pour s'en prémunir. Les baisses d'activité envisagées affectent surtout les entreprises énérgo-intensives ou exposées à de plus fortes hausses de prix de l'énergie. Les entreprises déclarant envisager de baisser leur production au cours des trois prochains mois sont un peu moins nombreuses que celles qui indiquent l'avoir fait au cours des trois derniers.

Les prix de marché de gros de l'électricité et du gaz ont reflué depuis la mi-décembre, revenant aux niveaux connus avant le début de la guerre en Ukraine, mais tout de même supérieurs à ceux d'avant la crise sanitaire¹ (► **Fiche Énergie et matières premières**). Pour la plupart des entreprises, les prix d'achat de l'électricité et du gaz ne sont cependant pas directement indexés sur le prix de gros : il s'agit de prix fixes sur une durée contractuelle (► **éclairage** associé à ces questions de la *Note de conjoncture* de décembre 2022), qui dépendent donc des modalités et du calendrier du contrat de fourniture d'énergie. En particulier, pour les contrats pluriannuels signés au second semestre 2022, les prix sont *a priori* très élevés. S'agissant de l'électricité, une enquête réalisée récemment par l'Insee auprès des fournisseurs confirme les vives hausses des prix de vente aux entreprises (► *Insee Focus* n° 290).

En février 2023, l'Insee a, comme fin 2022, interrogé dans le cadre de ses enquêtes de conjoncture les entreprises de l'industrie et des services sur leurs réactions par rapport à ce contexte énergétique. Les réponses obtenues en février ne peuvent toutefois être rigoureusement comparées à celles recueillies fin 2022.

Les modalités de réponse sont globalement identiques entre les deux questionnaires mais celui de février, à l'instar de la plupart des autres questions dans ces enquêtes, porte sur les actions prises au cours des trois derniers mois ou envisagées pour les trois prochains mois. Le questionnaire de la fin 2022 restait quant à lui prospectif et ne mentionnait pas d'horizon particulier. Dans les deux questionnaires, la liberté a été laissée aux entreprises d'indiquer plusieurs types de réactions possibles.

Près de la moitié des entreprises industrielles envisagent une augmentation de leurs prix de vente en lien avec le contexte énergétique actuel

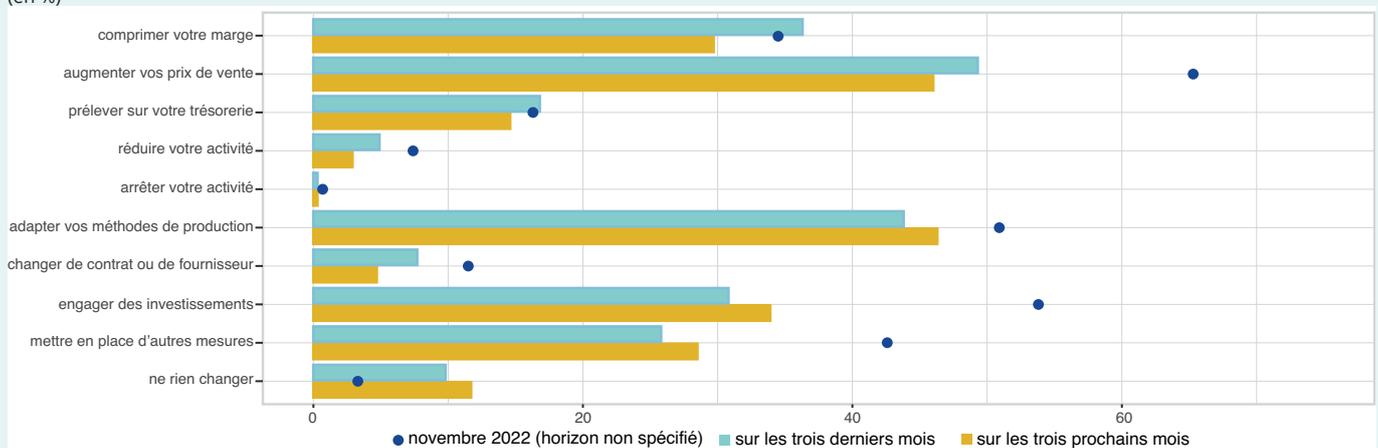
Malgré cette différence de questionnement, les entreprises témoignent en février de réactions face aux prix de l'énergie globalement et qualitativement assez proches de ce qu'elles ont déclaré en fin d'année dernière.

Pour faire face au contexte énergétique, et dans l'industrie plus particulièrement, plus de 45 % des entreprises prévoient d'augmenter leurs prix de vente (► **figure 1**), cette proportion atteignant même environ 70 % dans l'industrie agro-alimentaire. Un peu moins

¹ Le prix du gaz naturel (TTF) se situe en février 2023 à un niveau proche de celui de début septembre 2021, et l'indice de prix de production de l'industrie française (IPPI) concernant l'électricité vendue en gros sur le marché spot a retrouvé en janvier 2023 son niveau de septembre 2021.

► 1. Réaction des entreprises industrielles dans le contexte énergétique actuel

(en %)



Note : données arrêtées au 27 février 2023. Les points associés à l'enquête du mois de novembre 2022 portent sur un horizon à venir non précisé. Les barres « sur les trois derniers mois » et « sur les trois prochains mois » correspondent aux réponses de février. Les proportions sont calculées en pondérant les réponses des entreprises par leur chiffre d'affaires.

Champ : industrie.

Source : enquêtes de conjoncture, Insee.

Conjoncture française

de la moitié des entreprises envisagent d'adapter leurs méthodes de production dans les trois prochains mois. Les entreprises sont également nombreuses à envisager d'engager des investissements² (35 %) ou encore de compresser leurs marges (30 %). Enfin, 3 % seulement d'entre elles envisagent de réduire leur activité.

Les réactions indiquées sont relativement proches selon qu'elles concernent les trois derniers ou les trois prochains mois, avec néanmoins quelques écarts. Par exemple, les entreprises industrielles sont un peu moins nombreuses à envisager de compresser leurs marges au cours des trois prochains mois (30 %) qu'au cours des trois derniers mois (36 %). S'agissant de l'augmentation des prix de vente, des prélèvements sur la trésorerie et des réductions d'activité, les entreprises sont également un peu moins nombreuses à les envisager pour les trois prochains mois que pour les trois mois qui viennent de s'écouler, mais la différence est plus ténue. À l'inverse, concernant l'adaptation des méthodes de production ou les investissements pour économiser de l'énergie, les entreprises sont un peu plus nombreuses à les envisager pour les trois prochains mois que pour les trois derniers.

3 % des entreprises industrielles envisagent de baisser leur production au cours des trois prochains mois (contre 5 % au cours des trois derniers mois)

Dans l'industrie (respectivement les services), les entreprises indiquant envisager une réduction de leur activité dans les trois prochains mois sont globalement assez minoritaires, de l'ordre de 3 % (respectivement 2 %) d'entre elles (► **figure 2**). Mais ces proportions dépassent 10 % dans le bois-papier et 8 % dans la chimie, en baisse toutefois par rapport aux parts d'entreprises déclarant avoir diminué leur production au cours des trois derniers mois (plus de 13 % dans ces deux secteurs). Au sein des services, ce sont les entreprises de l'hébergement-restauration qui déclarent le plus fréquemment (6 %) envisager des baisses d'activité au cours des trois prochains mois, et plus qu'au cours des trois derniers pour cette branche.

Dans l'industrie, les baisses d'activité déclarées seraient de 0,9 % en moyenne (en comptant une valeur nulle pour les entreprises n'envisageant pas de baisse), tandis que dans les services, pour la plupart moins intensifs en énergie, elles seraient de 0,5 %. C'est dans les secteurs

² Le comportement de réponse à cette modalité paraît homogène selon la hausse de prix de l'énergie déclarée pour l'année 2022.

► 2. Baisse d'activité : proportion d'entreprises l'envisageant et ampleur moyenne par secteur

Secteur	En novembre 2022 (horizon non spécifié)		En février 2023			
	% d'entreprises déclarant envisager une réduction d'activité	baisse moyenne (%)	sur les trois derniers mois		sur les trois prochains mois	
			% d'entreprises déclarant envisager une réduction d'activité	baisse moyenne (%)	% d'entreprises déclarant envisager une réduction d'activité	baisse moyenne (%)
INDUSTRIE	7,3	1,5	4,7	1,1	2,8	0,9
Agroalimentaire C1	6,7	0,9	3,4	0,4	1,5	0,2
Biens d'équipement C3	1,9	0,4	1,2	0,2	1,5	0,6
Matériels de transport C4	1,4	0,4	1,0	0,2	0,1	0,1
<i>dont automobile</i> CL1	0,9	0,5	0,1	0,2	0,1	0,0
<i>dont autres mat. de transport</i> CL2	1,8	0,3	1,8	0,2	0,0	0,1
Autres industries C5	11,9	2,7	8,1	2,1	5,1	1,8
<i>dont bois, papier</i> CC	12,1	3,8	14,0	2,8	10,7	2,7
<i>dont chimie</i> CE	13,5	2,8	13,4	2,7	8,3	1,5
<i>dont métallurgie</i> CH	22,5	4,5	12,4	4,0	6,0	3,8
SERVICES	2,9	0,7	1,7	0,4	1,7	0,5
Transport routier de marchandises H	2,9	2,3	3,8	1,5	2,9	1,9
Hébergement-restauration I	14,3	1,1	3,4	0,9	5,6	0,8
Information-communication J	0,8	0,5	0,6	0,0	0,2	0,5
Immobilier L	5,3	0,3	2,0	0,4	1,9	0,3
Services aux entreprises MN	0,5	0,3	1,0	0,1	0,8	0,2

Note : données arrêtées au 27 février 2023. Les réponses correspondent aux enquêtes de novembre 2022 et février 2023. La question sur la baisse d'activité prévue inclut un horizon à trois mois dans l'enquête de février, ce qui n'a pas été le cas en novembre. Les moyennes sont pondérées par le chiffre d'affaires. Les entreprises n'ayant pas répondu à la question sont considérées comme ayant indiqué une valeur nulle. Le secteur des services représenté ici n'intègre pas les services de transports ferroviaires, ces derniers n'étant pas interrogés dans les enquêtes de conjoncture.

Champ : industrie et services.

Source : enquêtes de conjoncture, Insee.

les plus consommateurs d'énergie que les baisses d'activité déclarées resteraient les plus marquées, se situant à 3 % environ dans la métallurgie ou l'industrie du bois et papier. Si ces baisses sont en moyenne plus modérées dans les services, les branches du transport routier de marchandises et de l'hébergement-restauration continuent de s'y démarquer (avec des baisses de 1,9 % et 0,8 % respectivement).

De fait, les entreprises les plus intensives en énergie, dans l'industrie ou les services, sont bien celles dont l'activité serait la plus touchée par la hausse des prix énergétiques. Parmi les entreprises de l'industrie et

des services dont la part de la consommation de gaz et d'électricité dans le chiffre d'affaires se situe au-delà de 3 %, la moyenne de la baisse d'activité envisagée en février dépasse 3 % (► **figure 3** gauche). De manière analogue, cette moyenne se situe autour de 2 % pour les entreprises ayant fait face en 2022 à au moins un doublement de leur prix de l'énergie (► **figure 3** droite). Ces chiffres ne constituent néanmoins pas des prévisions d'évolution de l'activité : les entreprises sont en effet uniquement interrogées, dans ce module, sur les éventuelles réductions de production en lien avec le contexte énergétique, et non sur les hausses qui peuvent être prévues par ailleurs. ●

Charles-Marie Chevalier

► 3. Moyenne des réponses à la question sur la baisse d'activité...



Note : données arrêtées au 27 février 2023. Les moyennes sont pondérées par le chiffre d'affaires. Les entreprises n'ayant pas répondu à la question sont considérées comme ayant indiqué une valeur nulle. L'intensité énergétique est définie comme le ratio entre les consommations d'électricité et de gaz en 2022, déclarées ou imputées, et le chiffre d'affaires déclaré. En particulier, 17 % des non-réponses sur les consommations de gaz et 20 % concernant celles sur l'électricité sont complétées au moyen de l'enquête EACEI dans l'industrie. Certaines entreprises ayant indiqué une baisse d'activité en novembre ou en décembre, voire des réponses différentes entre ces deux mois, la moyenne des deux est considérée pour les points « fin 2022 » afin de disposer d'un échantillon plus étendu.

Les évolutions de prix sont calculées en fonction des réponses des entreprises dans les questionnaires de novembre et décembre et portent sur l'année 2022. La variation de prix de l'énergie déclarée correspond à la moyenne de ces prix pour le gaz et l'électricité en pondérant par leurs ratios énergétiques correspondants (en l'absence de connaissance d'un ratio pour une énergie donnée, seulement l'autre est considéré).

Il est à noter que les catégories ne sont pas égales dans leurs proportions, que cela soit en chiffre d'affaires ou en nombre d'entreprises (en particulier, une très grande majorité des entreprises ont un ratio énergétique inférieur à 1,5).

Champ : industrie et services.

Source : enquêtes de conjoncture, Insee.

Bibliographie

Bjai B., Chevalier C-M., Génin H., Lefebvre C. et Roulleau G., (2022) « Les entreprises face à la hausse des prix de l'énergie : des situations et des réactions contrastées », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2022.

Dunand O., Fauchaux J-C., Lutinié B., Passerieux C. et Studer N., (2023) « Des prix de vente de l'électricité aux clients professionnels attendus en forte hausse en 2023 », *Insee Focus* n°290, février 2023. ●